



## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

# Rencontre des Conseils d'Etat bernois et neuchâtelois à La Chaux-de-Fonds

**Dans le cadre de leurs relations confédérales et de bon voisinage, le Conseil d'Etat neuchâtelois a accueilli, mercredi 17 novembre 2010 à La Chaux-de-Fonds, son homologue bernois. Cette rencontre a permis aux deux gouvernements d'examiner les différents sujets d'actualité tant au niveau cantonal, intercantonal que fédéral, et d'étudier la mise en place de nouvelles collaborations entre les deux cantons.**

### Santé

En matière de collaboration hospitalière, le gouvernement cantonal neuchâtelois a souligné l'importance de la relation avec l'Hôpital de l'Île, qui accueille le plus gros flux de patients neuchâtelois hors canton, soit environ 2000 chaque année, suivi par le CHUV. Cette collaboration importante devra être maintenue en 2012 avec l'introduction de la révision de la LAMal et l'ouverture des frontières cantonales dans le domaine des soins hospitaliers. L'exécutif neuchâtelois a souhaité aussi que le flux des patients bernois se faisant soigner à Hôpital neuchâtelois – environ 250 par année – puisse être renforcé dès 2012.

En outre, les deux exécutifs ont marqué leur volonté de poursuivre la convention BEJUNE en matière de soins palliatifs, une rencontre étant prévue en décembre 2010. Quant au projet d'un éventuel réseau des hôpitaux de l'Arc jurassien regroupant Neuchâtel, Jura, Vaud et Berne, l'intérêt de cette perspective pour l'avenir hospitalier des différents cantons concernés a été relevé.

### Education

La tradition des échanges scolaires s'étant un peu perdue, le Conseil d'Etat neuchâtelois a proposé à son homologue bernois de les intensifier, voire d'en introduire aussi au niveau gymnasial. L'exécutif neuchâtelois fera une proposition dans ce sens au Canton de Berne en vue d'une prochaine discussion.

Face au manque de personnel de la santé auquel il faudra faire face ces prochaines années et à la libre circulation dans les HES qui interviendra également, le gouvernement neuchâtelois a demandé à son homologue bernois s'il avait la volonté de développer des filières HES en soins infirmiers sur sol bernois. Le Canton de Berne s'est dit conscient du problème et mènera une analyse en profondeur de la question, aucune décision n'ayant encore été prise à ce jour.

## **Transports**

Les deux exécutifs se sont dits inquiets suite à l'annonce de travaux importants prévus du côté de Frasnes en 2012, qui rallongeraient de 45 minutes le temps de parcours du TGV entre Neuchâtel et Paris durant une année. Ils ont ainsi décidé de sensibiliser les CFF à cette problématique. Actuellement, un TGV direct et deux liaisons avec correspondances circulent sur cette voie et seraient concernés par ces travaux; pour rappel, l'introduction d'une quatrième liaison avec correspondance est à l'étude pour 2012.

Quant à l'opportunité de la route de contournement à l'est de La Chaux-de-Fonds, le gouvernement neuchâtelois a informé que la phase d'évaluation sera terminée à la fin de l'été 2011. Les deux cantons ont donc convenu de se rencontrer à ce moment-là avec le Canton du Jura pour procéder à une analyse approfondie des besoins et décider de la suite des travaux.

## **Sécurité**

En matière de protection ABC (atomique, bactériologique et chimique), sur proposition de l'exécutif neuchâtelois et à l'instar des cantons de Vaud et Fribourg, Berne s'est déclaré favorable à la création d'une plateforme latine qui, de par la mise en commun de moyens et d'analyses, permettra de simplifier les processus de discussion. À cette fin, un mandat sera confié à la Conférence des directeurs des affaires militaires.

## **Collaborations intercantionales**

Le Canton de Berne a informé son homologue neuchâtelois que la Convention passée entre Berne et Neuchâtel concernant la coopération entre la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) et le Canton de Neuchâtel est sur le point d'être signée.

Concernant le projet Région Capitale suisse (RC-CH), qui vise un renforcement de la collaboration dans les régions de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et du Valais, le gouvernement neuchâtelois a souligné le vif intérêt pour Neuchâtel de s'associer à cette initiative et a réaffirmé son attachement au principe que chaque canton y sera considéré comme un partenaire égal aux autres. La séance de constitution de la RC-CH se tiendra début décembre à Berne.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Claude Nicati, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, tél. 032 889 67 00.**

**Philippe Perrenoud, président du Conseil-exécutif bernois, tél. 031 633 79 00.**

Neuchâtel, le 19 novembre 2010